

Questions / réponses

Évaluation des établissements

Kézako ?

Le « conseil d'évaluation de l'école » (CEE), créé par la loi Blanquer dite « pour une école de la confiance » de 2019, est chargé « d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire ». « En toute indépendance » (sic), ce conseil, comprenant des économistes, des personnalités politiques ainsi que plusieurs anciens recteurs et des responsables du ministère, organise l'évaluation annuelle de 20 % des collèges et des lycées.

Chaque établissement serait évalué tous les 5 ans.

Cette année encore, dans des centaines d'établissements, il passera au crible les fonctionnements, les résultats des élèves, les pratiques professionnelles des uns et des autres pour, selon le conseil lui-même, « enrichir le débat public sur l'éducation ». Après le chaos de cette rentrée et les déclarations présidentielles à Marseille, le ministre installe la logique de l'audit permanent pour tous les personnels. Pour le SNFOLC, c'est inacceptable !

Cette évaluation quinquennale comprend deux volets : l'auto-évaluation et l'évaluation externe.

QU'EST-CE QUE « L'AUTO-ÉVALUATION » D'UN ÉTABLISSEMENT ?

Pour l'auto-évaluation, on demande la participation des enseignants mais aussi de tous les autres personnels, les personnels d'éducation, les administratifs ainsi que les personnels de direction et les personnels territoriaux, des parents et des élèves. Pour inciter les personnels d'enseignement et d'éducation à participer à ces réunions et à cette évaluation, le ministère s'appuie sur la loi dite de « l'école de la confiance », sur la possibilité d'instaurer une deuxième journée de pré-rentrée et sur les 1 607 heures imposées par le décret Hamon du 20 août 2014 (pour rappel voici les votes sur ce décret au CTM Pour : CFDT, UNSA ; Contre : FO, CGT, SUD, FSU (1 voix) ; Abstentions : FSU (6 voix))

Le conseil d'évaluation de l'école (CEE) préconise « l'institution d'un comité de pilotage » au sein de l'établissement pour la partie « auto-évaluation ». Certains collègues sont mis en situation d'évaluer leurs collègues. C'est proposé par le Grenelle de J-M Blanquer qui voudrait

rendre « mixtes » les missions des enseignants pour y intégrer la possibilité de missions de direction ou d'inspection. Dans la foulée, les projets d'établissements devraient être réécrits, pour y faire figurer des choix contraints par les DHG en matière d'offre d'enseignements. L'opération doit donc intégrer les personnels à des choix susceptibles de diminuer leurs heures d'enseignement, voire de supprimer leur poste. C'est ni plus ni moins que le management à la France-Télécom, avec les conséquences que l'on connaît.

QU'EST CE QUE L'ÉVALUATION « EXTERNE »

Comme si ça ne suffisait pas, une évaluation externe est conduite par une délégation rectorale censée être « sans lien avec l'établissement » (sic) ainsi que par d'autres acteurs, dont le CEE demande que soit vérifiée l'absence de conflit d'intérêt... Des parents d'élèves ? Des politiques ? Des militants associatifs ? Le ministre franchit un pas de plus vers la fragmentation de l'École républicaine, la même pour tous. Pour l'instant, il semblerait que les rectorats choisissent, un chef d'établissement, un inspecteur et une personne administrative, par exemple de la DSDEN. Selon les établissements, ces évaluateurs choisissent la manière d'auditionner : soit sous forme de réunions d'équipes disciplinaires, soit en réunissant les coordonnateurs de disciplines, soit en convoquant le comité de pilotage de l'autoévaluation. Ils peuvent aussi choisir de venir assister à un cours, au dispositif « *devoirs faits* », etc. Dans certains établissements, les enseignants sont exemptés de cours pour obliger leur participation à ces réunions.

UN MANAGEMENT COMME DANS LE PRIVÉ ?

Cette évaluation cherche à rendre les personnels seuls responsables des résultats de leurs élèves et des problèmes rencontrés.

Début septembre, dans un établissement soumis à cette évaluation, une délégation de personnels mandatée par

leur AG est venue demander au Chef d'établissement d'un collège les moyens de travailler (maintien d'une classe supprimée, affectation de remplaçants sur 5 postes manquants). Elle s'est vue opposer la réponse suivante : « *Il existe des dysfonctionnements dans l'établissement qu'il convient de solutionner comme [...] la question des résultats au DNB qui appellent une remise en cause dans le cadre des moyens qui sont alloués à l'établissement pour son fonctionnement. C'est la raison pour laquelle le Rectorat procède à une auto-évaluation du collège, qui se terminera par la venue d'une délégation rectorale.* ». La logique poursuivie est limpide : aucune revendication des personnels n'est recevable, aucun moyen supplémentaire ne sera accordé, les personnels doivent revoir leurs méthodes de travail, le tout dans le cadre d'une DHG déjà contrainte. On dit au personnels que « *les moyens c'est eux !* ». Des classes à 30 élèves, des AESH qui ont en charge jusqu'à 7 élèves dans la semaine parfois dans plusieurs établissements avec les PIAL, et même plusieurs élèves simultanément et sans matériel, des professeurs non remplacés, des compléments de service généralisés, des assistants d'éducation en sous-effectifs et sous tension permanente, des locaux vétustes ou sous dimensionnés... Combien d'établissements connaissent cette situation ? Pour le ministre, ce n'est pas le problème, les personnels n'ont pas à revendiquer, ils doivent juste travailler davantage !

L'ÉVALUATION EST-ELLE NEUTRE ET ÉQUITABLE OU PARTICIPE T-ELLE À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ?

Il n'y a aucune équité dans la conduite de l'évaluation. Parfois, des questionnaires sont envoyés, parfois non. Souvent ils sont largement intrusifs avec des questionnements du type : « *Je donne des devoirs à la maison* », « *tous mes élèves parviennent à tirer profit des activités proposées* », « *je ne peux pas prendre en compte de la diversité des élèves dans mes cours* », « *je consulte régulièrement ma messagerie ENT* », « *êtes-vous équipé d'un ordinateur et d'un accès internet ?* » etc ... Les personnels, à juste titre, refusent d'avoir à justifier leur valeur professionnelle, comme ils refusent de devoir informer sur leur matériel personnel, et ce qu'ils font à leur domicile. Parfois, il est demandé aux professeurs principaux d'organiser les réponses des élèves sur un temps de vie de classe dans la salle informatique. D'une part, cela ne figure pas dans les missions des professeurs principaux (circulaire de 2018) et d'autre part, il n'y a aucune garantie que les réponses des élèves ne soient ainsi pas influencées.

Pour le SNFOLC, la logique d'évaluation permanente doit cesser ! Les missions statutaires des personnels doivent être respectées et le ministre doit cesser toutes les suppressions de postes et de classe et rendre les 500 postes qu'il prévoit encore de supprimer pour 2022.

Si votre établissement est concerné par une évaluation, contacter le syndicat pour envisager la meilleure stratégie à adopter, par exemple, participer à une HIS et, réunir les collègues, demander audience etc.

Des outils à votre disposition

- [Un communiqué du SNFOLC « Évaluation des établissements un pas de plus vers la dérégulation : FO dit non ! »](#)
- [Un communiqué du SNFOLC « Évaluation des établissements : les craintes de FO se confirment »](#)
- [Un communiqué du SNFOLC « Nouvelle campagne d'évaluation des établissements »](#)



Le SNFOLC est à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter !